

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2014

Présent : PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, CRETIN Ludovic, MICHEL Pierre, PROST Georges, BRAND Michèle, EPAILLY Stéphane, GRILLET Sabine, SEIBERT Ludovic, PORTE Jean-François, SAILLARD Christine, BOZZONETTI Thierry.

Absente excusée : JEUNET Mélanie,
COLBACK LEITAO Marie-Paule,
CHENAVAS Andréanne

Secrétaire : PORTE Jean-François

1.Approbation de dernier compte-rendu :

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Claude PILLOUD attire l'attention du conseil sur les dépenses liées à l'éclairage public, En effet, notre village possède environ 150 pts lumineux ce qui représente une dépense annuelle d'environ 6000 € par an. Faut-il éteindre les lampes à partir d'une certaine heure comme le font certaines communes dans le but de réaliser des économies ? Aucune décision n'est prise mais le conseil y reviendra.

2.Compte Rendu des commissions :

- Commission communication : Jean-Michel SALLAN précise que les comptes rendus du Conseil municipal et de la communauté de communes de la Grandvallière sont consultables sur notre site internet.

La commission souhaite que les membres du conseil participent à la création d'articles en envoyant leurs informations à Jean-Michel SALLAN. Il pourra ensuite les diffuser, La conception du bulletin communal est également en cours avec pour objectif une distribution en début d'année 2015,

3.Tarif cantine 2015 :

Le tarif de la cantine est fixé chaque année.

Il est actuellement de :

- 4,40 € pour un nombre de repas inférieur à 5 par mois.
- 3,40 € pour un nombre de repas supérieur ou égal à 5 par mois.
- 4,40 € pour le personnel

Claude PILLOUD précise que nous sommes parmi les moins chers. Les familles ne payent que la nourriture le reste étant payé par la commune, notamment les salaires du personnel. Pour information un repas revient à minimum 7 € si on tient compte des frais de personnel et de nourriture. Le conseil décide d'augmenter les prix, ce qui nous donne :

- 4,40 € pour un nombre de repas inférieur à 5 par mois.
- 3,60 € pour un nombre de repas supérieur ou égal à 5 par mois.
- 4,40 € pour le personnel

4.Taxe d'assainissement:

La taxe d'assainissement permet de financer les différents travaux entrepris dans notre commune. Elle se compose d'une taxe fixe au branchement et d'une tarification au volume d'eau consommée. Actuellement les tarifs de celles-ci sont de :

- Abonnement annuel : 30 €
- Tarif au m³ : 0,30 €

Sachant que de nombreux travaux sont à prévoir, le conseil décide d'augmenter le tarif au m³
Celui-ci passe donc à 0,40 €.

5.Déneigement :

Aujourd'hui la prestation est facturée 35 € / heure. Une proposition de tarif jour/nuit est à l'étude. Les heures des dimanches et jours fériés étant considérées comme le tarif de nuit ceci nous donne :

46€ de 22h à 5h (tarif nuit)

23€ de 5h à 22h (tarif jour)

Claude PILLOUD précise que ce sont les tarifs également pratiqués dans les autres communes
Le conseil valide la proposition.

6.Approbation de la modification du PLU:

Suite à la mise à disposition du public, le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui consiste en l'ajout d'un emplacement réservé visant à desservir le futur lotissement.

Le permis d'aménagement de cette zone va pouvoir être relancé avec le cabinet Colin.

7Point sur les devis en cours :

Affaissement de terrain près du quartier de la gare :

Claude PILLOUD a rencontré l'entreprise GOYARD au sujet de la route du quartier de la Gare. En effet, différents affaissements existent et il devient urgent de mener une action visant à corriger la situation.

La société Goyard est venue faire un sondage et celle-ci propose un devis de terrassement. Ce dernier nécessitera environ 2000 m³ de produits de calage, devant l'urgence de la situation le conseil décide d'accepter ce devis équivalent à 19 450 € H.T.

Néanmoins une enquête va être menée en parallèle enfin de déterminer quelle peut être la cause du problème et ainsi le corriger.

Rampe d'escalier de la cantine au bureau de la Mairie:

Deux devis ont été soumis au conseil, FILLON MAILLET et Menuiserie MICHEL. Le premier favorisant l'aluminium et le second le bois. Le conseil choisit le bois mais décide également qu'il convient de revoir l'ensemble du hall d'entrée de la mairie.

La séance est levée à 20 heures 30 !